



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de travaux pour le RAVALEMENT DES FAÇADES, et de reprise d'ÉTANCHÉITÉS DES BALCONS ET DES CASQUETTES de la cité douanière de LA GRANDE MOTTE (34)

Date et heure limites de réception des offres :
jeudi 18 décembre 2025 à 12:00

SOCIETE PROJECTIO
177 avenue Georges Clémenceau – Bât. B – 4^{ème} étage – 92024 NANTERRE
Cedex
AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
Sous-direction Finances et achats - EPA Masse des Douanes
Service central - Marchés publics et opérations de travaux
8 avenue des Minimes, 94300 VINCENNES

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres	3
2.2 - Forme juridique du groupement	3
2.3 - Variantes libres.....	4
2.4 - Variantes exigées.....	4
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles	4
2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Mandataire	4
3.2 - Maîtrise d'œuvre.....	4
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	4
3.4 - Contrôle technique	4
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	4
4 - Conditions relatives au contrat.....	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4.3 - Condition suspensive	5
5 - Contenu du dossier de consultation.....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	5
6.1 - Documents à produire.....	5
6.2 - Visites sur site	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
7.1 - Transmission électronique.....	7
7.2 - Transmission sous support papier.....	8
8 - Examen des candidatures et des offres	8
8.1 - Sélection des candidatures.....	8
8.2 - Attribution des marchés	8
8.3 - Suite à donner à la consultation	10
9 - Renseignements complémentaires	10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
9.2 - Procédures de recours.....	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les **Travaux de ravalement des façades, et de reprise d'étanchéité des balcons et des casquettes**

Lieu(x) d'exécution :

Cité douanière de La Grande Motte
84 allée André Malraux
34280 LA GRANDE MOTTE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation retenue est une procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45443000-4	Travaux de façade
45262900-0	Travaux de balcon
45261420-4	Travaux d'étanchéification

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur ne confiera pas au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Pour réaliser cette opération, le maître d'ouvrage a décidé de faire appel à des entreprises ayant des compétences en traitement de façades et d'étanchéité.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Attention, le candidat ne pourra pas sous-traiter plus de 50% de son marché

2.3 – Variantes libres

Aucune variante (article R2151-8 du code de la commande publique) n'est autorisée.

2.4 - Variantes exigées

Sans objet.

2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Il n'y a pas de PSE

2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité

Sans objet.

3 - Les intervenants

3.1 – Mandataire

PROJECTIO, agissant au nom et pour le compte de la Masse des Douanes en tant que mandataire

177 avenue Georges Clémenceau - 92024 NANTERRE CEDEX
Représentée par Pierre LAGOUARDAT.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par **AGENCE MODULE**

18 rue Substantion – 34 250 PALAVAS LES FLOTS

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission est assurée par le Maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique pour cette opération (missions L, S, LE, TH) sera assuré par :
M. CHABAUD Pierrick agissant pour **SOCOTEC CONSTRUCTION** - 1178 Avenue Albert Einstein - 34000 MONTPELLIER

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de catégorie 2 avec risques particuliers sera assurée par

M. LE PERSON Laurent agissant pour **APAVE Infrastructures et Construction France SAS** - 310 rue de la Sarriett - SAINT AUNES 34130

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Conformément à l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014, au décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 et à l'arrêté d'application du 9 décembre 2016, l'obligation de transmission des factures dématérialisées s'applique à tous les titulaires et sous-traitants admis au paiement direct du présent marché, qui doivent s'inscrire et accéder à la solution Chorus Pro

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 – Condition suspensive

Il n'y a pas de condition suspensive, l'autorisation de travaux ayant été obtenue de la ville de la Grande Motte.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le(s) plan(s) de projet et relevés de façades
- La Décomposition Globale et Forfaitaire (DPGF)
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique
- Le mémoire justificatif des dispositions prévues par le titulaire pour l'exécution du contrat à compléter
- L'attestation de visite à compléter et à faire signer

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Transmission des documents :

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat, en téléchargement sur le profil d'acheteur officiel.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
KBIS document officiel attestant de l'existence juridique d'une entreprise	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Lettre de candidature ou formulaire DC1 sur le site www.budget.gouv.fr/daj/formulaires	Non
--	-----

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi		Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Formulaire DC2 sur le site www.budget.gouv.fr/daj/formulaires		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat		Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Non
Liste des principales prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat		Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
QUALIBAT	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Le mémoire technique à compléter	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
DPGF	Non
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Attestation de visite à compléter et signer	

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants et fournir les pièces de candidature similaires à celles du titulaire pour chaque sous-traitant.

Le mémoire technique permettant d'apprécier " la valeur technique de l'offre " fourni par le candidat comprenant les éléments suivants :

Élément 1 :	Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées : adéquation à l'opération des moyens humains, composition des équipes
Élément 2 :	Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées : Adéquation des matériels affectés spécifiquement au chantier et connaissance des lieux.
Élément 3 :	Dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d'exécution

Tout document complémentaire, que le candidat juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre, pourra être ajouté.

6.2 - Visites sur site

- La visite sur site est **obligatoire**. Une attestation de visite est à compléter et à signer par le MOE. Une ou plusieurs sessions de visite seront organisés par le MOE, veuillez contacter les adresse mail suivantes pour avoir une date de visite :
 - bernard.moline.archi@mac.com
 - julien.vertex@orange.fr

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris,

Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE) : word, pdf, excel

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera obligatoirement signée par signature sécurisée numérique.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Méthodologie	50.0 points
2-Prix des prestations	50.0 points

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100 points.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
 Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * 50 points

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Le critère « Méthodologie », noté sur 50 points, sera apprécié à la lecture du mémoire présenté par le candidat et présentant les 3 éléments suivants comme indiqué à l'article 6.01 du présent document :

Pour la notation des critères techniques :

Chacun des trois éléments des critères techniques sera noté selon la base suivante :

Élément 1 :	Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées : adéquation a l'opération des moyens humains, composition des équipes	10 points
Élément 2 :	Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées : Adéquation des matériels affectés spécifiquement au chantier et connaissance des lieux.	20 points
Élément 3 :	Dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d'exécution	20 points

La notation sur 20 correspondra à l'échelle qualitative suivante :

0 - Absent
5 - Insuffisant
10 - Moyen
15 - Satisfaisant
20 - Très satisfaisant

La notation sur 10 correspondra à l'échelle qualitative suivante :

0 - Absent
2,5 - Insuffisant
5 - Moyen
7,5 - Satisfaisant
10 - Très satisfaisant

Chaque candidat recevra une note sur 50 points

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec un maximum de trois candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : le Tribunal Administratif de Montpellier :

greffe.ta-montpellier@juradm.fr
6 rue Pitot - 34000 MONTPELLIER
Téléphone : 04 67 54 81 00

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Montpellier :
greffe.ta-montpellier@juradm.fr
6 rue Pitot - 34000 MONTPELLIER
Téléphone : 04 67 54 81 00